

Intitulé du diplôme	Niveau	Années d'optention	Conditions d'exercice	Limite des conditions d'exercice
<b>DESJEPS</b> mention Cyclisme de la spécialité Performance sportive	6 ( Bac +3 - Bac+4)	à aujourd'hui	Enseignement, animation, encadrement du cyclisme ou entraînement de ses pratiquants.	
<b>DEJEPS</b> mention <b>Cyclisme traditionnel</b> de la spécialité Perfectionnement sportif	5 (Bac+2)	2008 à aujourd'hui	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
<b>DEJEPS</b> mention <b>VTT</b> de la spécialité Perfectionnement sportif	5 (Bac+2)	créé en 2010 et modifié le 1er février 2019 à aujourd'hui	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
<b>DEJEPS</b> mention <b>BMX</b> de la spécialité Perfectionnement sportif	5 (Bac+2)	2008 à aujourd'hui	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
<b>BP JEPS</b> mention « <b>activités du cyclisme</b> », spécialité « éducateur sportif » 4 UC	4 (Bac)	2019 à aujourd'hui	Encadrement et animation des activités du cyclisme	A l'exclusion : - de toute pratique compétitive ; - du VTT de descente (VTT downhill) et des disciplines associées ; - du VTT pratiqué sur des parcours et pistes nécessitant des techniques de pilotage (sentiers monotraces comportant des obstacles nombreux, importants) ; - du BMX pratiqué au-delà d'un niveau initiation découverte
<b>UCC VTT</b> associée au BPJEPS Activités physiques pour tous	4 (Bac)	de 2008 à aujourd'hui	"Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en vélo tout terrain "	à l'exclusion du vélo tout terrain de descente
<b>CQP</b> animateur Mobilité à Vélo ( <b>AMV</b> )	3 (CAP - BEP)	2022 à aujourd'hui	Animation de séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant.	Dipôme dédié à la mobilité et l'apprentissage du vélo. Hors activités de loisir et tourisme
<b>BPJEPS APT</b> (4UC)	4 (Bac)	2019 à aujourd'hui	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
<b>Licence</b> mention « <b>STAPS : entraînement sportif</b> » - cyclisme sur route, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice	6 ( Bac +3 - Bac+4)	de ? à aujourd'hui	Encadrement du cyclisme sur route à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Diplômes universitaires <b>DEUG STAPS</b>	5 (Bac+2)	délivré avant le 02/01/2024	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	A l'exclusion des pratiques compétitives et hors activités s'exerçant en environnement spécifique.
<b>Licence professionnelle</b> mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » - cyclisme sur route, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice	6 ( Bac +3 - Bac+4)	de ? à aujourd'hui	Enseignement du cyclisme sur route	A l'exclusion des pratiques compétitives
<b>Anciens diplômes :</b>				
<b>Les anciens diplômés conservent à vie leurs prérogatives obtenues avec leur ancien diplôme (à condition d'être déclaré Educateur Sportif)</b>				
<b>BEES</b> 1er degré cyclisme spécialité <b>Bicross</b>	4 (Bac)	jusqu'en 1997	"Enseignement du bicross dans tout établissement"	
<b>BEES</b> 1er degré cyclisme spécialité <b>Cyclisme Traditionnel</b>	4 (Bac)	jusqu'en 1997	"Enseignement du cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross) dans tout établissement"	
<b>BEES</b> 1er degré cyclisme spécialité <b>VTT</b>	4 (Bac)	jusqu'en 1997	"Enseignement de l'activité VTT sur tout terrain"	
<b>BAPAAT</b> VTT	3 (CAP - BEP)	1993 - ?	"Initiation au VTT, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié"	doit être <u>sous la tutelle d'un diplômé de niveau 4</u>
<b>BAPAAT</b> Bicross	3 (CAP - BEP)	1993 - ?	"Initiation au bicross, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du BAPAAT"	doit être <u>sous la tutelle d'un diplômé de niveau 4</u>
<b>BEES 2e</b> degré option Cyclisme avec spécialité Cyclisme traditionnel, spécialité Cyclisme en salle, spécialité Bicross ou spécialité Vélo tout terrain;	6 ( Bac +3 - Bac+4)	2002 -2012	Enseignement de la spécialité dans tout établissement	
<b>BEES</b> 1er degré des Activités du Cyclisme ( <b>BEESAC</b> )	4 (Bac)	de 1997 à 2011	"Enseignement des activités du cyclisme dans tout établissement"	
Diplôme d'État Supérieur ( <b>DESJEPS</b> ) spécialité Performance sportive mention Cyclisme	6 ( Bac +3 - Bac+4)	2002 -2012	Enseignement, animation, encadrement du cyclisme ou entraînement de ses pratiquants	
<b>BEES 3e</b> degré option Cyclisme (arrêté du 8 mai 1974)	6 ( Bac +3 - Bac+4)	1974-2002	Enseignement des activités du cyclisme dans tout établissement	
<b>BPJEPS</b> spécialité Activités du cyclisme, mention <b>VTT</b>	4 (Bac)	de 2008 à 2019	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en VTT.	à l'exclusion de toute pratique compétitive
<b>BPJEPS</b> spécialité Activités du cyclisme, mention <b>BMX</b>	4 (Bac)	de 2008 à 2019	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en BMX	à l'exclusion de toute pratique compétitive

<b>BPJEPS</b> spécialité Activités du cyclisme, mention <b>Cyclisme traditionnel</b>	4 (Bac)	de 2008 à 2019	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en cyclisme traditionnel.	à l'exclusion de toute pratique compétitive
<b>BPJEPS</b> spécialité <b>Activités de randonnées</b>	4 (Bac)	de ? à 2019	Encadrer tout public dans la pratique de randonnées à vélo ou à pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédestres, hors activité se déroulant en environnement spécifique ;</li> <li>• Cyclistes, hors itinéraires se déroulant de niveau supérieur au niveau bleu tel que défini par les critères de classification des sites VTT FFC et des bases VTT FFCT.</li> </ul>
<b>CQC VTT</b> - Certificat de Qualification Complémentaire VTT en milieu montagnard du BEES Accompagnateur en Montagne et BEES Guide de Haute Montagne	4 (Bac)	1990 - 2014	Enseignement de l'activité VTT en milieu montagnard	accessible uniquement aux Accompagnateur Moyenne Montagne (AMM) et Guide de Haute Montagne (GHM)
<b>BPJEPS APT</b> (10UC)	4 (Bac)	jusqu'en 2019	Animation à destination des différents publics à travers, notamment, la découverte des activités physiques,	hors activités s'exerçant en environnement spécifique. A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes anciens <b>BEESAPT</b> (Brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous)	4 (Bac)	années 90	Encadrement des activités physiques et sportives dans une perspective de découverte des activités encadrées, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans tout établissement	à l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive
Attestation de Qualification et d'Aptitude ( <b>AQA</b> ) <b>VTT</b>	4 (Bac)	de ? À 1995	"Enseignement de l'activité sur tout terrain"	délivrée aux personnes qui enseignaient avant que les premiers diplômes n'existent
<b>UCC Cyclisme Traditionnel</b> rattachée au BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) ou Activités de randonnée	4 (Bac)	2008-2018	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en Cyclisme traditionnel"	
<b>UCC BMX</b> rattachée au BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) ou Activités de randonnée	4 (Bac)	2008-2018	"Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en BMX"	
<b>CQP</b> Educateur Mobilité à Vélo ( <b>EMV</b> )	3 (CAP - BEP)	2014-2022	Animation de séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant.	Ne figurait pas au code du sport à l'époque (l'activité n'était pas régémenté avant octobre 2022)
Brevet d'État de moniteur de plein air et d'instructeur de plein air	5 (Bac)	1959 - 1997 ?	Encadrement des activités physiques et sportives de plein air (canoë-kayak, escalade, spéléologie, voile, ski, cyclotourisme, activités subaquatiques, dans une perspective de découverte de ces activités, dans tout établissement.	À l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive.

Si vous souhaitez connaître les prérogatives d'une personne et savoir de quel(s) diplôme(s) elle est titulaire, vous pouvez consulter la base données des éducateurs sportifs déclarés (déclaration obligatoire pour tout éducateur sportif en France) → à consulter ICI

Les prérogatives sont la description des activités physiques et sportives qui peuvent être encadrées légalement par le titulaire d'un diplôme reconnu. Si vous souhaitez trouver les prérogatives attachées à n'importe quel diplôme français, celles-ci sont listées dans l'annexe 2.1 du Code du sport → à voir ICI